

# LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE DANS L'EURE

## APPEL À CANDIDATURE

### 1 Contexte

L'évolution du climat, l'augmentation des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sont devenues, en quelques années, des problématiques centrales de notre société.

Le Département de l'Eure s'est emparé de ces thématiques en 2007 en étant un des premiers départements français à développer un Plan Climat Energie Territorial. L'Assemblée plénière a renouvelé son engagement le 10 décembre 2013 à travers un Plan Climat pour la période 2013-2017. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur de la maîtrise de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et de l'adaptation au changement climatique.

En complément des actions menées en interne, le Conseil Départemental travaille pour une dynamique territoriale favorisant la transition énergétique.

D'une part, Le Conseil Départemental, conscient que les territoires ruraux ont un rôle majeur à jouer dans cette mutation, souhaite leur apporter un soutien spécifique à travers une approche locale, volontariste et collective de l'énergie : les Territoires à Energie Positive.

D'autre part, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure – ALEC 27 œuvre depuis 1995 sur les thématiques de la Maîtrise de l'Energie, du développement des énergies renouvelables et du changement climatique.

Aujourd'hui, et pour poursuivre un partenariat de longue date, le Conseil Départemental et l'ALEC 27 s'associent pour la mise en place de cet Appel à candidature pour le développement de la dynamique TEPOS sur le département de l'Eure.

### 2 Ambitions

Un Territoire à Energie Positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales,

*En Autriche, en Allemagne, au Danemark et en Italie, certains territoires ont déjà atteint voire dépassé cet objectif. En France, des communes, intercommunalités et territoires de projet (Pays, Parc naturels régionaux) se sont également engagés sur cette voie. Ces territoires impliqués sont fédérés au sein du Réseau des Territoires à Energie Positive, créé en 2011. Au-delà de l'autonomie énergétique, c'est un véritable projet de territoire collaboratif que portent et animent ces collectivités à travers la démarche Territoire à Energie Positive, dont les bénéfices se ressentent dans toutes les sphères de la vie publique.*

### 3. Appel à candidature

**Le Conseil Départemental 27 en partenariat avec l'ALEC 27 met en place un appel à candidature « Territoire à Energie Positive ».**

L'objectif de cet appel à candidature est de développer et de promouvoir des territoires exemplaires en les accompagnant dans la structuration et la mise en œuvre d'une démarche territoriale de transition énergétique.

Un Territoire à Energie Positive est un territoire qui se fixe comme objectif de tendre vers un équilibre entre production d'énergies renouvelables locales et consommation d'énergie. C'est un projet qui rassemble tous les acteurs du territoire autour d'une ambition commune. Chacun a son rôle à jouer dans la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables, qui sont les deux principaux leviers pour agir sur le changement climatique.

**Les Territoires à Energie Positive**, tout en allant dans le sens des objectifs du plan climat du Département, **réduisent la vulnérabilité économique des ménages et des entreprises, redynamisent le tissu économique local et créent de la richesse redistribuée localement.**

*A Güssing, territoire pionnier en Autriche, la vente de l'énergie renouvelable produite sur place dégage aujourd'hui un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros par an alors que la facture énergétique s'élevait à 36 millions d'euros en 1992.*

Grâce à un concept mobilisateur et fédérateur, **les Territoires à Energie Positive suscitent l'implication citoyenne et renforcent le lien social.**

*Sur le territoire du Mené, en Bretagne, les projets énergétiques mobilisent la population et les acteurs économiques : les éleveurs de la communauté de communes, fédérés au sein d'une association, sont à l'initiative d'un projet de méthanisation. Sur le même territoire, durant l'année 2013, un parc éolien a été construit dont 30% du capital sera détenu par un club d'investissement citoyen.*

**Ce concept place les territoires ruraux et périurbains au cœur de la transition énergétique.**

Ces territoires sont en effet dotés d'un potentiel important pour produire davantage d'énergie qu'ils n'en consomment, en étant à la fois moins consommateurs et dotés de ressources énergétiques locales importantes (biomasse, méthanisation, hydro-électricité, éolien, etc.). Les Territoire à Energie Positive se placent dans une logique de complémentarité et d'équilibre urbain-rural, en faveur de la solidarité interterritoriale.

La démarche Territoire à Energie Positive se matérialise par des réalisations concrètes selon une **approche « pas à pas », progressive et pragmatique.** Basée sur l'action, elle se traduit par des économies sur la facture énergétique de la collectivité, des habitants, des entreprises et par la création de richesses sur le territoire.

**Convaincues par la démarche et par la richesse que ce concept offre aux territoires ruraux eurois pour renforcer leur attractivité, le Département de l'Eure souhaite accompagner une sélection de territoires pilotes.**

## Cibles

Afin de faire émerger des Territoires à Energie Positive, le Conseil Départemental lance un appel à candidature visant à sélectionner puis à accompagner des territoires pilotes dans l'Eure pour une période deux à trois ans.

Les territoires éligibles sont les communautés de communes souhaitant faire de la transition énergétique un axe prioritaire de leur développement.

Ces territoires devront au cours de la démarche de formalisation de leur projet :

- s'appuyer sur des compétences, des moyens humains et financiers adaptés leur permettant de s'engager dans la démarche,
- se fixer des objectifs compatibles avec la démarche TEPOS, le plan climat du Département de l'Eure ainsi que le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de la Région
- mettre en place des partenariats techniques avec les structures d'ingénierie et de conseil œuvrant sur leur territoire : *Espaces Info-Energie, ALEC 27, Habitat et Développement, syndicat de l'énergie, CAUE 27, Chambres consulaires, AREHN, etc.*

## **4. Engagements réciproques**

## Engagements du territoire

Le territoire répondant au présent appel à candidature doit **traduire formellement son engagement politique dans une démarche de Territoire à Energie Positive** par une délibération de la communauté de communes.

Cette délibération désigne l'enjeu de la transition énergétique comme une priorité du projet de développement du territoire et précise son engagement dans la démarche Territoire à Energie Positive. **La délibération désigne l' élu référent, qui sera porteur de la démarche.**

Le territoire candidat s'engage à définir puis mettre en œuvre les actions lui permettant de devenir, à terme, un Territoire à Energie Positive. Pour ce faire, il sera accompagné, entre autres, par le Département de l'Eure et l'ALEC 27.

La communauté de communes s'engage à définir des partenariats et mobiliser l'ensemble des parties prenantes de son territoire à savoir les habitants, les entreprises, les agriculteurs, les chambres consulaires, les associations...

Le territoire candidat s'engage à participer aux réunions organisées par le Département et l'ALEC 27 en mobilisant dans la durée un binôme élu référent/chargé(e) de projet.

Il s'engage également à fournir au Département de l'Eure et à l'ALEC 27 ou à tout autre organisme agissant pour leur compte, toutes les informations administratives ou techniques liées au projet.

## Engagements du Département de l'Eure et de l'ALEC 27

Le Département de l'Eure et l'ALEC 27 s'engagent à accompagner les territoires dans leur démarche à minima sur la durée de l'expérimentation, soit entre 24 et 36 mois.

Cet accompagnement spécifique et dédié se traduit par une ingénierie fournie par le Département et par l'ALEC 27 comprenant notamment :

- l'accompagnement dédié de chaque territoire dans la définition de son projet,
- l'accompagnement en phase de préfiguration des porteurs de projets du territoire
- l'accès à des formations et des ateliers techniques
- le partage d'expériences et la mutualisation des connaissances,
- des réunions d'échanges
- la valorisation des démarches engagées sur les territoires.

L'accompagnement proposé s'appuiera sur **la mise en œuvre d'actions concrètes, mobilisatrices et génératrices d'économie** qui seront proposées de façon pragmatique. Le programme d'accompagnement est construit en quatre phases qui seront à réaliser avec un partenariat ALEC 27, Conseil Départemental 27 et le territoire :

- **Réalisation d'un diagnostic** : afin de synthétiser, valoriser les données et études existantes et de partager un diagnostic commun avec les acteurs du projet
- **Mise en place d'une concertation** : l'ambition est de réunir les acteurs potentiels pour permettre l'émergence d'une ambition commune (entreprises, collectivités, chambres consulaires, État, associations, citoyens...)
- **Construction du programme d'actions** : recensement et planification des actions à mettre en œuvre par les différents acteurs
- **Accompagnement à la mise en œuvre** : soutien à la collectivité pour la mise en œuvre de son programme d'action. Accompagnement des porteurs de projets du territoire sur les aspects techniques, méthodologiques et veille en phase de préfiguration.

A l'issue de chaque phase, une réunion bilan d'étape sera réalisée permettant de s'assurer de la pleine implication des différents partenaires et de l'avancée opérationnelle de la démarche.

## **5. Plus-value pour les territoires lauréats**

En complément de de l'accompagnement spécifique et individualisé dans la définition et la mise en œuvre d'actions opérationnelles, la démarche Territoire à Energie Positive permet d'offrir aux territoires lauréats :

- Une visibilité départementale par le relai du Conseil Départemental et de l'ALEC 27  
Une visibilité nationale qui pourra être valorisée dans les territoires via le Réseau national des Territoire à Energie Positive, ou pendant les Rencontres nationales annuelles Énergie & Territoires ruraux
- Une visibilité européenne, notamment via :
  - le projet européen « 100% RES Communities »
  - le réseau européen Rurener : <http://fr.rurener.eu>

## **6. Dossier de candidature**

Le dossier de candidature est constitué de :

- **la lettre de candidature** de la communauté de communes souhaitant s'engager dans l'Appel à candidature (avec date, cachet, nom et signature du représentant légal),
- **la délibération du conseil communautaire** de la communauté de communes souhaitant s'inscrire dans la démarche départementale Territoire à Energie Positive ou une lettre d'intention mentionnant le futur passage en conseil communautaire.
- **la présentation du territoire ainsi que ses motivations et les moyens mobilisés, et justifiant de la dynamique engagée** (cf : Formulaire appel à candidature TEPOS CD 27),

Les candidatures seront jugées au regard de **la volonté politique**, du niveau de **la dynamique territoriale** en matière d'énergie (réduction de la consommation, développement des énergies renouvelables, etc.) mais également du niveau d'ambition affiché.

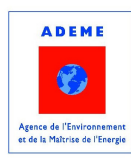
Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante :

**Conseil départemental de l'Eure**  
**Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire (DDEAT)**  
**A l'attention de Axel VIGET**  
**Hôtel du Département**  
**Boulevard Georges-Chauvin**  
**27021 EVREUX cedex**  
**Adresse électronique : axel.viget@eure.fr**

\* Renseignements auprès de Axel Viget - 02 32 31 50 86

La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 30 septembre 2015**.

***Les partenaires techniques et financiers de cet Appel à candidature :***



## **Annexes**

Annexe 1 : appel à candidature, dossier à compléter

Pour aller plus loin :

- la charte TEPOS : [http://www.territoires-energie-positive.fr/content/download/49430/485703/file/Charte\\_TEPOS.pdf](http://www.territoires-energie-positive.fr/content/download/49430/485703/file/Charte_TEPOS.pdf)
- Le document de communication TEPOS de l'ALEC et de l'agence régionale de l'environnement de Haute Normandie (AREHN) : <http://www.alec27.fr/blog/actualites/vers-un-territoire-a-energie-positive-6824>